1. CERTIFICATIONS RECONNUES

Les certifications biologiques et similaires reconnues par SPP Global[1] mentionnées dans le Chapitre sur l'environnement et la santé humaine de la Norme Générale SPP, sont les suivantes :

a. REGLEMENT BIOLOGIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE – (Europe)
b. AB (AGRICULTURE BIOLOGIQUE) – (France)
c. BIO-SIEGEL – (Allemagne)
d. BIO SUISSE – (Suisse)
e. USDA – (États-Unis)
f. RÉGIME BIOLOGIQUE DU CANADA (Canada)
g. ORGÁNICO SAGARPA MÉXICO (Mexico)
h. ORGÁNICO ARGENTINA (Argentina)
i. JAPANESE AGRICULTURAL STANDARD (Japon)
j. ECOCERT Organic – (France)
k. NATURLAND – (Europe)
l. DEMETER – (Europe)
m. REAL ORGANIC PROJECT (États-Unis)

Note : la portée géographique du certificat biologique est précisée entre parenthèses, cependant, l'intéressé doit vérifier la validité du certificat sur les marchés de destination

[1] Il existe la possibilité de demander la reconnaissance d'autres systèmes de certifications biologiques ou similaires à SPP Global.